

Conditions Générales de la Location

La Réservation :

La réservation ne pourra être traitée qu'à réception du contrat de location accompagné d'un acompte dont le montant est calculé en fonction du type de location :

La location devient définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part. La réservation est nominative, il est interdit de sous louer ou de céder à un tiers. En cas de déclaration inexacte, le contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping ou à la résidence.

Note : les mineurs non accompagnés par leurs parents ne seront pas admis.

Les personnes supplémentaires non prévus initialement à la réservation devront obligatoirement être signalé à la réception avant leur arrivée et ne pas dépasser le nombre total autorisé sur l'emplacement.

La direction se réserve le droit de vous changer d'emplacement ou d'appartement tout en restant dans la même gamme initialement réservée.

Les modalités de paiement :

Accompagné du contrat de réservation signé : par chèque bancaire, chèque-vacances ANCV (en entier avec talon du haut) par virement ou par carte bancaire. ou par notre SITE INTERNET

Le solde des séjours :

Le règlement du solde s'effectue comme suit :

Pour les locations à la résidence : intégralité du solde à payer à votre arrivée

Pour le camping : intégralité du solde à payer à votre arrivée entre le 1er juin et le 15 septembre.

Les tarifs :

La location de l'hébergement (pour le nombre de personnes indiqué)

La location d'un emplacement pour le nombre de personnes indiqué.

Ils ne comprennent pas :

Les frais de dossiers 10 euros pour chaque réservation, conservé uniquement en cas d'annulation.

L'assurance annulation et interruption.

La taxe de séjour (cette taxe municipale est obligatoire et est perçue avec le solde, au tarif en vigueur et pendant la période de perception).

Les suppléments tels que : animaux, locations de linge...

Les cautions pour les locations demandées en garantie d'une restitution en BON ETAT (80 euros restitués lors du départ après inventaire, sous réserve de matériel manquant ou détérioré)

Cautions :

Une caution de 80 euros vous sera demandé le jour de votre arrivée, en garantie d'une restitution de l'hébergement en bon état général et de propreté. Le jour de votre départ, nous vous demandons de respecter les consignes (faire le ménage, dégivrer et nettoyer le réfrigérateur, vaisselle propre et essuyée...)

Un membre personnel de la résidence effectuera un contrôle de votre location pendant les horaires d'ouverture de l'accueil et les cautions vous seront restituées ou détruit par nos soins si le départ est en dehors de nos horaires d'ouverture.

Divers :

Les animaux sont acceptés **uniquement dans le camping et un chien par emplacement**, ils doivent être tenus en laisse, tatoués et vaccinés. Les animaux de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont interdits. Ils ne doivent pas être laissés en liberté. En cas d'animaux non déclarés lors du contrat, la direction se réserve le droit d'annuler votre séjour.

Annulation

Annulation du fait de la résidence ou du camping

En cas d'annulation de notre fait, sauf en cas de force majeure, les arrhes seront totalement remboursés. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

Annulation du fait du campeur ou du locataire

Nous vous conseillons de souscrire à une garantie annulation auprès de votre compagnie d'assurance

Toute annulation d'une réservation doit être effectuée par écrit (LRAR)

Si l'annulation intervient :

- Moins de 30 jours avant la date de début de séjour : les arrhes seront conservés comme dédommagement.

Arrivé retardée – départ anticipé

Le gestionnaire du camping et de la résidence doivent être avisés par écrit (email ou courrier) de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location d'emplacement ou d'hébergement. Sans nouvelles de votre part 24 heures après la date d'arrivée prévues, il se réserve le droit de disposer de l'emplacement prévu.

Il n'y a aucun remboursement, ni aucune réduction dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé quelles qu'en soit les raisons. Le règlement de la totalité des jours réservés est dû en intégralité.

MÉDIATEUR :

En cas de litige et après avoir saisi le service «client» du camping ou de la résidence, tout client a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes :

MEDICYS, 73 Bd de Clichy - 75009 Paris

Remboursement intégral gratuit et Garantie « Covid »

En cas d'empêchement lié au Covid, même le jour du départ, nous vous rembourserons pour les raisons suivantes :

- A la suite de mesures gouvernementales sur la restriction des déplacements vers votre lieu de séjour pour les faits suivants :
 - la fermeture des frontières entre votre pays ou région d'origine ou de votre pays ou région de destination
 - l'obligation d'une période de quarantaine à observer pour les vacanciers se déplaçant dans la région de destination.
- La fermeture de la résidence ou du camping
- Vous ou une personne voyageant est positif au test RT-PCR au Covid-19.
- Vous devez observer une période de quarantaine exigée par un médecin.